

Charlotte DUPONT
Stéphane GUSMEROLI
Benoît LAVAL
Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse, le 23 juillet 2016

Monsieur le Maire,

Depuis l'année scolaire 2014/2015, la réforme des rythmes scolaires est en place à l'école de Saint Pierre de Chartreuse. Le 27 juin dernier, le Service Enfance nous indiquait que l'organisation des 3 h obligatoires des « NAP » (nouvelles activités périscolaires) se faisait de la façon suivante :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 16h30 (soit 4*15 mn)
- Mercredi de 10h30 à 13h (soit 2h30)

A noter que, sur le site internet de la mairie, à la page « école des 4 montagnes », sont données les indications suivantes sur l'« accueil périscolaire », sans autre mention relative à l'organisation des NAP :

« L'accueil périscolaire prend en charge les enfants, pour les familles qui le souhaitent, comme suit :

- *Accueil périscolaire du matin : Lundi au Vendredi de 7h45 à 8h30*
- *Accueil périscolaire du soir : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 18h30 (goûté compris)*
- *Happy Mercredi (Temps d'Accueil Périscolaires) : Mercredi de 10h30 à 13h » »*

Pour la rentrée 2016/2017, il est prévu le décalage de l'horaire de départ des bus scolaires en fin de journée, de 16h30 à 16h20.

En prévision de la rentrée scolaire prochaine, nous sommes demandeurs d'informations complémentaires sur ce sujet des rythmes scolaires. C'est pourquoi nous vous informons à l'avance, par le présent courrier, de la question orale* que nous poserons lors du prochain conseil municipal à ce sujet, sur les points suivants :

- Pouvez-vous présenter un bilan de l'année 2015-2016 écoulé ?
 - installation de la nouvelle équipe d'animation (dont nous saluons la qualité du travail effectué)
 - Quelles activités organisées au cours de l'année et quel bilan ?
- Où en est la rédaction du « projet éducatif et pédagogique » ? Un projet avait été commencé mais non finalisé et diffusé (appelé « *COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL TERRITOIRE CHARTREUSE GUIERS – Réforme des rythmes scolaire 2014/2015 : Une année scolaire de réflexion* »)
- Quelle organisation des rythmes scolaires est proposée pour l'année 2016/2017 ?
 - Quels seront les ateliers qui seront proposés aux enfants ?
 - Quelle coordination avec les associations du village ?
 - Quel budget envisagé ?
- Par ailleurs et enfin, le cycle « piscine » n'a pas pu avoir lieu en fin d'année scolaire, pour des problèmes techniques de chaufferie semble-t-il (et peut-être aussi par manque d'anticipation), ce que nous regrettons vivement, alors que cette activité est théoriquement obligatoire. Pouvez-vous prévoir la tenue de ce cycle sur la première semaine de septembre ?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane GUSMEROLI
Conseiller Municipal de Saint Pierre de Chartreuse

* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »